

## Note d'information sur Le projet de service national universel

*Suite au CA de l'UNAF du 10 novembre 2018*

Comme annoncé lors de la campagne présidentielle, le Président de la République a confié à un groupe de travail (rapporteur : le général de division Daniel Menaouine) d'examiner les conditions dans lesquelles pourra être créé le service national universel (SNU). Ce groupe a rendu son rapport au Gouvernement fin avril<sup>1</sup>.

### *Synthèse du rapport sur le SNU*

En préambule : le SNU n'est pas une tentative de recréer un service militaire, suspendu depuis 20 ans.  
« *Le combat moderne ne nécessite plus de mobiliser une classe d'âge pour la défense du pays.* »

#### 1. LE PROJET DE SNU

##### **A. Objectifs et conditions du SNU**

###### 1. Objectifs

###### **1<sup>er</sup> objectif : cohésion sociale et nationale**

Permettre à une classe d'âge, au-delà de ses différences, de « *se rencontrer avec elle-même* » pour apprendre ce qui fait **son appartenance à la Nation**.

###### **2<sup>ème</sup> objectif : faire prendre conscience aux jeunes des enjeux de la défense et de la sécurité nationale**

- Discerner le rôle que chacun peut y jouer en acquérant les compétences élémentaires nécessaires (capacité à s'orienter sur une carte, connaissance des cadres de l'action d'urgence, ...)
- En cas de crise, être en capacité de participer à l'obligation de secours mutuel.

Le rapport cite ici les termes de « résilience de la société » (capacité à surmonter un choc traumatique).

<sup>1</sup> <https://www.gouvernement.fr/rapport-relatif-a-la-creation-d-un-service-national-universel>

**3<sup>ème</sup> objectif : affirmer des valeurs de solidarité** face à des générations « marquées par l'affirmation de la personnalité de chacun », voire par l'individualisme.

La société offre éducation, santé, sécurité, culture ... Elle est en droit d'attendre une implication personnelle au service d'autrui comme de la communauté nationale.

**4<sup>ème</sup> objectif : proposer à chacun un engagement personnel** dans une tâche d'intérêt collectif, pour un service de nature militaire ou civil.

Pour :

- Concrétiser les valeurs.
- Favoriser la confiance en soi et le sentiment d'une « utilité propre, d'une responsabilité, d'un rôle à jouer pour construire l'avenir ».

## 2. Bénéfices attendus

- Un brassage social et territorial
- Une occasion pour un jeune de retrouver la confiance en lui (reconnaissance de la jeunesse et de chacun)
- Un renforcement des liens sociaux via l'adhésion commune à un projet collectif autour de la défense nationale (dimension militaire et divers domaines civils)
- Découvrir des milieux professionnels qui peuvent aider à l'orientation

## 3. Conditions de succès

- Conception collective du SNU, faisant une large place à l'écoute de la jeunesse et à l'implication du tissu associatif, des entreprises, des syndicats, des collectivités territoriales et de l'ensemble des services publics
- Haut degré de professionnalisme et montée en puissance progressive
- Pas de parcours rigide et obligatoire mais souple et adaptation

## ***B. Le déroulement du SNU***

Le scénario retenu par le groupe de travail pourra être modifié en fonction des consultations.

1. A partir de 15 ans et au plus tard à 18 ans (l'année suivant la classe de 3<sup>ème</sup>) : une phase initiale de cohésion

### **Phase 1**

**Convoquer l'intégralité d'une classe d'âge pour :**

- Délivrer plusieurs modules d'information et de formation
- Construire un projet commun permettant de créer une solidarité de groupe

Pendant les congés scolaires (7 périodes) (ou pendant les phases de formation pour les apprentis et alternants).

**Contenu :**

**Information civique :**

- sensibilisation par des personnels compétents en matière de défense et de sécurité nationale et européenne
- Pédagogie « innovante et attractive » : jeux de simulation, mise en situation, activités de groupe, pédagogie par l'action plus que cours magistral ...

Présentation des différentes formes d'engagement (dans les forces, la gendarmerie, la police, pompiers, sécurité civile, forme adaptée de service militaire (SMA, SMV)).

Sensibilisation aux contributions individuelles à la sécurité au regard des menaces plus diffuses (cyber sécurité, modalités d'information par les pouvoirs publics en cas de danger, attitude face aux principales catégories de menaces, gestes pour les premiers soins, à l'encadrement des foules, au guidage vers des zones sûres ...)

Autres éléments de formation à caractère plus civil (préparation au code de la route, qualification premier secours, préparation initiale BAFA).

**Information sur les engagements ultérieurs :** information sur les grandes filières d'engagement avec éventuellement la possibilité d'un premier contact informel ou une formation permettant de faciliter le choix.

Activités de groupes sportives et non sportives avec association des personnes en situation de handicap.

### **Occasion de vérification de l'état de santé des jeunes**

**Bilan de compétences simplifié**, avec entretien individuel permettant de situer le jeune au regard de ses éventuelles difficultés sociales et familiales.

⇒ Recours aux dispositifs publics de toute nature pour les jeunes sans diplôme, sans formation et sans travail.

### **Durée de cette phase 1 : idéalement un mois en continu**

Mais il manque d'hébergements pour les 800 000 jeunes de la classe d'âge. Le coût pour les déplacements, hébergements et encadrements 24/24h est très élevé.

### **Pour solutionner ces problèmes : le rapport préconise deux périodes de 15 jours**

- **Phase 1, première période : hébergement pendant 15 jours :** sensibilisation approfondie en matière de défense et de sécurité nationale et européenne.
- **Phase 1, 2<sup>ème</sup> période : 15 jours sans hébergement** mais réunissant des groupes mélangés (brassage social et territorial) dans un lieu autre que l'établissement scolaire habituel, **axée sur la préparation de l'engagement :**

⇒ Réalisation d'un projet dans la perspective de l'engagement ultérieur (à l'initiative d'enseignants volontaires, d'associations, de collectivités territoriales)

⇒ Ou une préparation militaire ou équivalent pour la gendarmerie, police, pompiers, sécurité civile

**La phase 1, période 1 et 2, seront obligatoires avant 18 ans (sauf empêchement pour maladie), comme pour la Journée défense et citoyenneté (JDC), pour passer le permis de conduire, le bac, avoir le pass culture ...**

#### 2. Phase 2 de 16 à 25 ans

Un **engagement volontaire non obligatoire** ouvert à toute personne résidant sur le territoire national, ayant suivi la phase 1.

Période continue de **3 à 6 mois ou plus brève jusqu'à un cumul de 6 mois, âge limite 25 ans.**

Un contact sera établi avec chaque jeune pour lui proposer un engagement (avec relance régulière).

- Engagement militaire ou sphère sécurité publique pour les nationaux
- Engagement civil inspiré du service civique (protection environnement, culture, numérique et patrimoine, soin aux personnes, santé, sécurité, tutorat au profit des jeunes en difficulté sociale ou scolaire).
- Ou dans le cadre du volontariat européen, francophone ou / et international

Insertion pour les étudiants dans le système LMD sous forme de crédit, idem pour des écoles supérieures.

Inscription dans un « compte engagement ».

Pour les étrangers, le SNU pourrait être un facteur important pour l'obtention d'un titre de séjour plus long ou avec plus de droits ou faciliter l'accès à la nationalité française.

Cette phase du SNU sera bénévole, mais avec indemnisation possible en fonction de la situation sociale. Des aides à la garde d'enfants, à la mobilité, au logement seront possibles.

## 2. PRINCIPAUX ENJEUX

### **A. Caractère obligatoire**

Le droit constitutionnel ne prévoit la possibilité de mobiliser la population qu'aux fins de défense nationale (article 34).

⇒ Un amendement a été voté par l'Assemblée nationale le 18 juillet 2018 concernant l'article 34. <sup>2</sup>

La période d'engagement, en revanche, ne pourrait être obligatoire car l'engagement n'a de sens que librement consenti.

### **B. Universalité réelle**

- Absence de distinction de genre
- Incorporation des personnes en situation de handicap (concertation prévue avec les associations et le ministère)
- Français résidant à l'étranger : sur la période d'été, à défaut sur le territoire national le plus proche, notamment Outre-mer.
- Etrangers disposant d'une maîtrise élémentaire de la langue française : volontariat si les parents résident régulièrement en France (à déterminer pour les autres).

### **C. Hébergement**

Pour la phase 1. 1ère période : 15 jours en hébergement, dont 1 semaine pendant les vacances (7 périodes possibles du fait des zones).

---

<sup>2</sup> ARTICLE 34.

La loi fixe les règles concernant :

- les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias ; les sujétions imposées par la défense nationale et le service national aux citoyens en leur personne et en leurs biens ;

Besoin de 80 000 places : internats scolaires, hébergements des formations professionnelles, centres de logements étudiants, centres de loisirs avec hébergement, construction en « dur-léger » articulé à un site existant ...

Montée en puissance progressive : Phase 1 sur 7 ans.

Les constructions neuves pourraient servir aussi d'hébergements d'urgence pour en amortir le coût et en faire ainsi des lieux d'engagement au service des publics concernés.

De même : elles pourront être conçues comme des lieux pour faire face à des crises (environnementales ou industrielles).

Pour la Phase 1 / 2ème période : nécessité d'une offre de logement plus diffus (ex. chez des particuliers comme volontaires hébergeurs)

### ***D. Filières d'engagement***

5 filières d'engagement (à adapter) :

1. **Défense et sécurité nationale** (au sens large : engagé dans les forces, police, gendarmerie, garde nationale, cadets de la police, sécurité civile, pompier ...)
2. **Diffusion de la culture patrimoniale et numérique** (notamment dans une optique de solidarité intergénérationnelle, en insistant sur la sécurité et le rapport au service public)
3. **Environnement et développement durable**
4. **Aide aux personnes** (personnes âgées, personnes en situation de handicap, mais aussi **familles**)
5. **Tutorat à des fins d'apprentissage** (scolarité ou formation)

Finalité : reconnaissance de l'engagé comme citoyen contribuant à la construction nationale.

Montée en puissance progressive pour un engagement de qualité.

(Attention dans le cas de présence d'entreprises privées dans le secteur, à qui le SNU pourrait faire concurrence ex. : nettoyage des plages).

### *3. OUTILS ET ACTEURS*

#### ***A. Encadrement***

1. Phase 1. 2 fois 15 jours (dont 15 jours en hébergement)

800 000 à 900 000 jeunes par an, par fractions de 80 000 jeunes en résidence puis au cours des 9 années qui suivent (jusqu'à 25 ans), accompagnés dans des engagements individuels divers ... : ceci appelle un encadrement important :

- ⇒ Faire appel aux jeunes appelés (comme pour l'ancien service militaire)
- ⇒ Diversité des profils (étudiants en lien avec l'éducation, le sport ... ou engagés associatifs)
- ⇒ formation dispensée aux cadres assurée en partie par les armées (efficacité démontrée à la conduite de groupe par les cadres de contact).
- ⇒ Délivrance d'un brevet de qualification reconnu dans le système général de diplomation
- ⇒ S'inspirer du modèle de l'institut de l'engagement
- ⇒ Des encadrants plus expérimentés seront aussi nécessaires (réservistes du service national, agents publics ...).

## 2. Phase 2 : 3/6 mois

Tuteurs sur le modèle du service civique, même si une réflexion est à mener car aujourd'hui, le rapport note qu'il est difficile de trouver des tuteurs volontaires pour les services civiques.

⇒ Donner un cadre légal à ce statut.

### ***B. Administration du SNU***

#### 1. Administration centrale

Le SNU pourrait être géré par une administration centrale, noyau dur, « direction du service national et de la jeunesse », rattaché au ministère de la jeunesse (et non pas des armées).

#### 2. Administration territoriale d'Etat

Sous l'autorité du préfet, une administration nouvelle dotée d'effectifs importants, confiée à des agents publics.

Les autres administrations d'état seraient associées (contribution des différents ministères).

### ***C. Rôle des collectivités territoriales***

Des adaptations législatives seront nécessaires, occasion d'un nouveau pacte leur permettant de « s'emparer du levier d'aménagement, d'essor et d'attractivité que représenterait le SNU. »

### ***D. Rôle des associations et entreprises***

L'agence du service civique jouera un rôle central.

Les entreprises et associations pourront être des opérateurs agréés de l'engagement, avec un support financier pour l'activité d'opérateur et pour celles de structures d'accueil.

### ***E. Budget***

Infrastructures sur 7 ans : 1,750 milliard d'euros.

Budget de fonctionnement : en 2027, budget estimé à 1,6 milliard d'euros, pour un mois de SNU. « Investissement collectif justifié, soutenable et maîtrisable », selon le rapport.

### ***F. Statut des appelés***

Le statut d'appelé du service national sera adapté. L'appelé SNU sera un collaborateur du service public.

#### **Principe de laïcité : interdiction du port de signes religieux ostentatoires.**

⇒ Elle sera favorisée par une tenue commune (qui gomme les différences ...).

⇒ Les tenues feront partie du package remis à l'appelé ainsi que des informations de prévention santé, de lutte contre les addictions, un livre classique de littérature universelle ...

Pendant la phase d'engagement, la laïcité appliquera les règles de la communauté de travail dans laquelle se fera l'engagement.

Le statut des cadres sera spécifique, plus proche de l'enseignant ou du moniteur que du sous-officier ou officier de l'ancien service militaire.

#### 4. LE DEPLOIEMENT

##### **A. Fondement législatif**

Nécessité d'une loi de programmation : « décrire » les grands traits des objectifs et bénéfices escomptés du SNU et approuver un rapport de déploiement.

Le Titre II de cette loi apporterait les modifications législatives pour :

- Statut d'appelé du service national
- Emploi de locaux
- Encadrement
- Réservistes
- Associations d'anciens
- Tuteurs de l'engagement

Le Titre III comporterait des habilitations à procéder par ordonnances à d'autres modifications.

##### **B. Mise en œuvre initiale**

Dès le deuxième semestre 2019, sur la base du volontariat.

Dans un échantillon représentatif de quelques départements choisis.

Tester diverses hypothèses, de contenus, déroulements, modalités... avant généralisation.

Créer un conseil national du service national universel avec deux formations, l'une centrée sur la phase de cohésion, l'autre sur la phase d'engagement.

- ⇒ Pour la première formation, les associations de parents d'élèves (**NB : pas de notification des associations familiales**)
- ⇒ Pour la deuxième formation, les associations de jeunesse, d'employeurs, les syndicats, les collectivités territoriales et les administrations (jeunesse, éducation, défense, intérieur ...)

Soumettre le texte au conseil économique, social et environnemental.

##### **C. Système d'information**

Créer un système d'information particulièrement ample et en faire une construction collaborative originale (construction d'une application participative).

##### **D. Evaluation et retour d'expérience**

Elle comprendra une analyse des coûts et des retombées.

Pour les pouvoirs publics, cela nécessite une vision claire des objectifs visés et des résultats attendus.

Elle sera confiée à des laboratoires sur appel d'offres et sera effectuée en association avec les parties prenantes, les associations, syndicats, entreprises, collectivités et surtout la jeunesse.

« Ce n'est qu'en reconnaissant la valeur contributive de la génération appelée à servir que l'Etat pourra éviter d'ancrer une fraction de la jeunesse dans une opposition de principe. »



## **Le CA de l'UNAF a réagi de la manière suivante au projet de Service National Universel.**

Ce projet a été relativement bien accueilli, aussi bien :

- La première phase (de sensibilisation approfondie en matière de défense et de sécurité nationale et européenne, et de préparation à l'engagement futur).
  - Le caractère obligatoire paraît nécessaire.
  - La vérification de l'état de santé des jeunes et de leurs compétences de base est perçue comme très utile.
  - Cette période pourra, selon certains, marquer positivement les jeunes.
- La seconde phase d'engagement,
  - Son caractère facultatif paraît logique, car engagement ne rime pas avec obligation.

## **Mais le SNU a suscité un certain nombre de questions, voire des réticences :**

⇒ Interrogations sur la durée de cette mobilisation et sur le moment dans l'année.

La première période de la phase 1, de 15 jours, paraît trop longue à certains. Cette période se déroulera sur une semaine de vacances, et il semble prévu, pour la deuxième semaine, d'empiéter sur une semaine de cours. Ceci qui paraît problématique au niveau du lycée, surtout en terminale. Une semaine serait donc pour certains suffisante.

⇒ Interrogations sur l'encadrement des jeunes.

Autant, à l'époque du service militaire, l'armée était mobilisée pour encadrer les jeunes, ce qu'elle faisait avec la fermeté nécessaire. Pour le SNU, quelles compétences seront garanties concernant l'animation des jeunes ? Certains jeunes sont difficiles à encadrer - les récents événements de violence scolaire en témoignent - et c'est pour ces jeunes que le SNU serait particulièrement profitable. Comment trouver des encadrants compétents et ayant suffisamment l'expérience de l'encadrement de ces jeunes ?

De même, pour vérifier l'état de santé des jeunes, les moyens humains seront-ils au rendez-vous car il n'existe plus, comme autrefois, de médecine militaire suffisamment étoffée.

⇒ Interrogations sur les déplacements des jeunes

Ceux-ci, notamment en milieu rural, risquent de devoir faire des déplacements importants pour rejoindre des lieux d'hébergement.

⇒ Interrogations sur le fonctionnement de la deuxième période de la phase 1 (préparation à l'engagement).

Sans hébergement, quelle seront les garanties d'un projet vraiment collectif permettant un « brassage social et territorial » des jeunes ? Notamment en milieu rural, on imagine plutôt un regroupement d'un petit nombre de jeunes, habitant en proximité, ce qui ne garantira pas ce brassage.

⇒ Complexité de la diversité des âges

L'idée de mobiliser des jeunes d'âges différents entre 16 et 18 ans pose question à certains au regard de leur différence de maturité.

⇒ Risques de démotivation pour les études (décrochage scolaire)

Il y a un risque qu'il ne faut pas négliger. Certains jeunes, particulièrement « séduits » par cette sensibilisation à la Défense, pourront ne plus vouloir retourner sur les bancs de l'école. Ils peuvent souhaiter s'engager directement, sans poursuivre leurs études, ce qui serait dommage.

⇒ Vigilance concernant les cas particuliers

L'UNAF a souhaité que l'on porte une attention particulière aux cas particuliers suivants : le handicap, la situation professionnelle (y compris l'apprentissage), la situation matrimoniale.

⇒ Proximité de la deuxième phase de 3 à 6 mois par rapport au service civique actuel.

Mais l'UNAF note qu'actuellement, de nombreuses UDAF ou associations familiales peinent à trouver des jeunes pour les missions proposées. Qu'en sera-t-il pour le SNU ?

L'UNAF s'interroge par ailleurs sur le type de fractionnement possible ?

### **Pour conclure :**

L'UNAF considère qu'une période plus courte serait peut-être suffisante, d'autant plus que le budget prévu de 1,7 milliard d'euros ne peut qu'être perçu comme très lourd (notamment au regard des restrictions budgétaires actuelles sur la politique familiale et sur le financement des associations).

L'UNAF souhaite mettre en garde concernant la difficulté d'encadrement des jeunes, qui nécessite un personnel de grande qualité et d'expérience.

Une phase de montée en puissance lente sur 7 ans paraît donc réellement utile, avec des évaluations récurrentes.